



# GUIDES DES RESSOURCES DES ACCUEILLANTS

V 21/08/2022

**Vous accueillez ou allez accueillir des réfugiés chez  
vous.**

**Ce guide a pour objectif de vous aider à trouver les bons interlocuteurs sur votre territoire, qui vous permettront de répondre à diverses problématiques et thématiques récurrentes. Comment se soigner ? Comment apprendre le français ? Comment occuper mon temps ? Me déplacer ? etc...**



# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	2
I. Dans les Grandes Lignes.....	3
II. Infos Générales.....	9
III. Administratif.....	10
A. Rhone.....	10
B. Saone et loire.....	10
C. Ain.....	10
D. Loire.....	11
IV. Assurances.....	12
V. Médico Social.....	13
A. Pharmacie :.....	13
VI. Logement.....	14
VII. Scolarité.....	15
A. Primaire / Secondaire.....	15
B. Enseignement Supérieur.....	15
VIII. Garde Enfants.....	16
IX. Apprendre le français.....	17
A. Adultes.....	17
B. Enfants.....	18
X. Distribution / Dons.....	21
A. Restos du coeur.....	21
B. Secours Pop.....	21
C. Emmaus.....	21
D. CCAS.....	21
XI. Banque.....	22

**Ce document ainsi que les ressources associées sont accessibles en lecture par le lien suivant :**

**<https://drive.google.com/drive/folders/1Z0akQRt4H7LSp1CYQysoRxkm57DHiUY6?usp=sharing>**

**Si vous avez des compléments d'information, des retours d'expérience, vous pouvez nous les communiquer à l'adresse [accueilcitoyenrhone@gmail.com](mailto:accueilcitoyenrhone@gmail.com)**



# I. Dans les Grandes Lignes

## LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES A FAIRE

### 1- **FAIRE LA DEMANDE DE PROTECTION TEMPORAIRE**

Celle-ci est à faire dans les 90 jours après leur arrivée en France.

**ADRESSE : 22 rue de Comberousse 69100 Villeurbanne**

POUR LA DEMANDE DE PROTECTION TEMPORAIRE (**Dossier Complet**) :

#### **FORMULAIRE**

*Dans la base de données - Ressources Boucle - Ressources Admin*

#### **PIÈCES JUSTIFICATIFS**

*Dans la base de données - Ressources Boucle - Ressources Admin*

#### **4 PHOTOS D'IDENTITES**

**Dans la base de données : Formulaire et pièces justificatifs en Français et Ukrainien**

**DECLARATION DE DOMICILE : Chez hébergeant. Joindre la photocopie de la PIECE D'IDENTITÉ**

*Dans la base de données - Ressources Boucle - Ressources Admin*



## **Renouvellement de la Protection Temporaire de Séjour (P.T.S.)**

### **Préfecture du Rhône**

**Démarche à effectuer de 3 semaines à 3 jours avant l'expiration de l'APS en cours.**

Documents à joindre au dossier :

APS en cours de validité

Pièce d'identité

Si hébergement dans une famille

- CNI de l'hébergeant

- Attestation d'hébergement

- Domiciliation (facture de moins de 6 mois :  
eau, électricité, téléphone ...)

Si hébergement dans un logement

- Bail

- Domiciliation (facture de moins de 6 mois :  
eau, électricité, téléphone ...)

**Première étape :**

**En ligne** par le site démarches simplifiées à cette adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/renouvellement-aps-prtt>

1)- Créer un compte (interface en Français uniquement)

Identifiant = adresse mail

Mot de passe = à définir

Téléphone = numéro de téléphone mobile

Confirmation de la création du compte = réception d'un mail avec 1 lien

2)- Remplir le formulaire et joindre les documents cités ci-dessus et valider

Interface Français/Ukrainien

A noter que le formulaire s'enregistre à l'avancement des saisies.

Si une pièce est manquante, tout n'est pas à refaire

**Deuxième étape :**

La Préfecture instruit le dossier et convoque la personne à un rendez-vous

**Troisième étape :**

Le jour du rendez-vous, remise de la nouvelle carte et restitution de l'ancienne



## LIENS UTILES

Fiches d'informations traduites en ukrainien (En bas de page)  
<https://parrainage.refugies.info/ukraine/>

Ambassade d'Ukraine en France

<https://fr.aideukraine.fr/>

<https://france.mfa.gov.ua/fr>

*Attention certaines infos sont disponibles seulement en Ukrainien  
(utiliser plugin google traduction dans chrome)*

Informations administratives simples et traduites

<https://refugies.info/en>

## LES DROITS

### **L'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) :**

La délivrance de l'APS « protection temporaire » vous permettra de bénéficier d'une aide financière, dont le montant sera calculé en fonction de votre composition familiale. Elle prend la forme d'une carte ADA qui vous permettra d'effectuer des paiements par carte (il ne s'agit pas d'une carte de retrait). Un rendez-vous auprès de l'Office français de l'immigration vous sera donné par la préfecture afin de la retirer.

### Réponse au cumul ADA/autres ressources :

Voici les plafonds de ressources mensuelles à ne pas dépasser :

Composition du foyer	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Seul	564,78 €	847,17 €	1.016,60 €	1.242,51 €
Couple	847,17 €	1.016,60 €	1.186,03 €	1.411,94 €

**Bon à savoir :** pour vérifier votre éligibilité, vous devez prendre en compte vos ressources, mais aussi celles de la personne avec qui vous vivez en couple le cas échéant.

<https://www.aide-sociale.fr/ada-allocation/#plafond>

### **Santé**

Sur présentation de l'autorisation provisoire de séjour (APS), vous bénéficiez d'une prise en charge intégrale de vos frais de santé, par l'Assurance maladie dans le cadre de la protection universelle maladie (PUMa) et au titre de la complémentaire santé solidaire (CSS). L'Assurance Maladie assure la prise en charge de tous les soins nécessaires à votre santé, aussi bien pour les consultations chez le médecin, le chirurgien-dentiste, la sage-femme que pour les médicaments prescrits sur ordonnance ou les examens médicaux au laboratoire d'analyse. L'Assurance Maladie prend en charge les dépenses de santé relatives



à vos lunettes, vos prothèses dentaires, vos aides auditives, vos dispositifs médicaux.

Vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement médico-psychologique.

Si vous ne disposez pas encore d'une autorisation provisoire de séjour portant la mention « bénéficiaire de la protection temporaire » et que vous avez besoin de soins hospitaliers urgents ou non, vous devez vous rendre à l'hôpital le plus proche muni de votre passeport ou de toute autre pièce d'identité.

Renseignez-vous auprès de la caisse primaire d'assurance maladie la plus proche ou sur le site [ameli.fr](https://ameli.fr).



## **Travail**

Vous êtes autorisé à travailler en France dès l'obtention de votre autorisation provisoire de séjour, sous réserve des règles de la profession choisie. Si vous recherchez un emploi, il vous est possible de bénéficier d'un accompagnement par le service public de l'emploi. Pour ce faire, rapprochez-vous de la préfecture la plus proche qui vous orientera vers le service compétent. Renseignez-vous également sur le site de Pôle emploi.

Les agences Pôle Emploi de la Part-Dieu et de Villeurbanne disposent depuis le 15 avril d'un espace d'accueil dédié aux déplacés d'Ukraine pour les accompagner dans leurs recherches d'emploi. Pôle Emploi peut également dispenser des formations en français langue étrangère (FLE). Il reste conseillé aux déplacés de se rendre d'abord au centre de Villeurbanne pour un premier diagnostic avec les conseillers Pôle Emploi et le début des démarches (définition du projet professionnel, constitution du dossier). Il est possible pour les déplacés de se rendre directement dans les agences Pôle Emploi s'ils disposent des documents complets.

## **Transports**

Pour les bénéficiaires de la protection temporaire, les déplacements en TGV, en TER sont gratuits.

Lors de votre arrivée en gare, vous devez vous présenter à un guichet de vente. Voici les pièces qui vous permettront d'obtenir un billet de train gratuit :

- un passeport ou une carte d'identité émis par l'Ukraine
- un billet HELP Ukraine de la Deutsche Bahn
- un titre de séjour ukrainien valide pour les personnes non ukrainiennes fuyant le conflit
- une carte ukrainienne de résident étranger en Ukraine

À bord des trains TER (en accord avec les présidents de Régions). La gratuité s'applique au parcours d'accès à la destination d'accueil des réfugiés ukrainiens lors de leur arrivée en France. **Les trajets du quotidien réalisés par la suite ne sont pas concernés par ce principe de gratuité.**

Explication et démarche à suivre en Ukrainien (ci-dessous) *disponible aussi en anglais.*

<https://www.sncf.com/fr/groupe/gratuite-trains-refugies-ukrainiens>

Ainsi que dans les transports interurbains (TCL) :

Sur l'agglomération de Lyon les déplacements peuvent se faire en TCL, il faut se rendre dans l'une des agences TCL pour demander un abonnement solidaire :

**Part-Dieu / Bellecour / Grange Blanche / Gorge de Loup / Vaux en Velin la Soie**



### **Permis de conduire**

Si vous êtes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour votre permis de conduire est reconnu aussi longtemps que vous séjournerez de manière régulière sur le territoire national.

Si vous êtes appelés à prolonger votre séjour, votre permis de conduire ukrainien sera reconnu en France pendant un an après l'acquisition de la résidence normale sur le territoire national (cette résidence étant acquise par la remise du premier titre de séjour).

Il convient également de préciser qu'en cas de contrôle, le permis étranger doit être présenté accompagné d'une traduction officielle en français (art. 3 de l'arrêté du 12 janvier 2012).

### **Banque**

Vous êtes autorisé à ouvrir un compte bancaire. Vous pouvez transférer des fonds par virement d'un compte bancaire en Ukraine sur un compte bancaire en France ou dans l'Union européenne.

- Document qui prouve l'identité de la personne (passeport ou document remis lors des formalités à Villeurbanne)
- Carte d'identité et domiciliation de la famille hébergeant
- Prévoir une interprète
- Durée pour une ouverture de compte : environ 1 heure

### **Handicap / perte d'autonomie**

Si vous êtes en situation de handicap ou en perte d'autonomie du fait de votre âge, vous pouvez faire état auprès du préfet des besoins spécifiques d'adaptation de l'hébergement ou d'accompagnement.

### **Accueil des enfants de moins de trois ans**

Vos enfants peuvent être accueillis jusqu'à trois ans dans une crèche située près de chez vous.

Pour un accueil en urgence de votre enfant, une demande peut être faite directement auprès d'un établissement qui y donnera une suite favorable en fonction de son organisation interne. Pour un accueil plus pérenne, les démarches sont à effectuer auprès de la mairie de votre lieu d'hébergement.

### **Scolarisation des enfants**

Aller à l'école est un droit pour tous les enfants français et étrangers qui vivent ou arrivent en France. En France, l'école publique est gratuite et l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 3 à 16 ans. Tout jeune de 16 à 18 ans sans école, ni formation, ni emploi est accompagné pour trouver des solutions de retour à l'école ou d'accès à la qualification ou à l'emploi.

Pour inscrire votre enfant à l'école :

S'il est Agé entre 3 et 10 ans, les démarches sont à effectuer auprès de la mairie de votre lieu d'hébergement ;

S'il est Agé entre 11 et 18 ans, vous pouvez vous rapprocher soit directement du collège ou du lycée le plus proche de votre lieu d'hébergement, soit des services de l'éducation nationale dans le département de votre lieu d'hébergement.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans qui n'étaient pas/ ne souhaitent pas être scolarisés, les Directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) vous accompagneront également afin de trouver un emploi ou une formation professionnelle.





**- POUR ASSURANCE RC RESPONSABILITE CIVILE INDIVIDUELLE** demandée par l'école, différent de l'assurance extra scolaire pour les activités en dehors des heures d'école (autres activités hors de l'école) qu'on prend à la MAE par exemple :

L'assurance maison de l'accueillant couvre les accueillis. Il faut faire la déclaration dès leur arrivée à son assurance. Ainsi ils sont couverts et ont une responsabilité civile au même titre que l'accueillant. C'est pour toutes les assurances. Elles font un justificatif à la demande. Valable chez tous les assureurs : c'est un accord national. Pour l'école la RC est obligatoire, elle couvre les dommages causés par l'enfant aux autres enfants. il faut le faire et c'est gratuit, il n'y a pas de surprime pour les réfugiés ukrainien ils bénéficient de la couverture au titre de "parents" comme si c'était un enfant ou parent à charge. Un simple courriel avec les noms des personnes et la date à laquelle ils sont arrivés (pour la date je ne suis plus sûre mais ça ne coûte rien de la mettre) Normalement ils n'ont pas à demander les justificatifs d'identité. La conseillère chez AXA l'a bien stipulé seulement une déclaration simple. Et lorsque les accueillis partent, le signaler aussi à l'assurance.

- L'assurance individuelle est conseillée pour les sorties extra scolaire pour couvrir l'enfant s'il est blessé. Sur le temps scolaire l'école à une assurance qui couvre l'enfant si pour le moment il n'y a pas de possibilité pour avoir cette partie demandée par l'école. Dans tous les cas l'enfant peut être scolarisé sans cette partie de l'assurance, il ne faut pas s'inquiéter. Pour l'assurance extra scolaire, pour le moment c'est payant au même titre que nos enfants Cependant les bénéficiaires du RESTO DU COEUR peuvent demander aux resto du coeur une prise en charge de celle-ci avec la MAE (voir si possible en cours d'année) AIDES FINANCIERES Pour les enfants scolarisés en collège ou lycée, il est possible de contacter l'assistante sociale de l'établissement et demander un dossier de demande d'aide ( Fonds Social ) pour aider à payer la restauration scolaire, le matériel scolaire, le transport, etc.... Pour les enfants scolarisés en primaire, apparemment, il faut se rapprocher de la maire de la commune

TRANSPORT : Pour le 42, Transports scolaires gratuits pour les enfants ukrainiens  
:  
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm>

### **Etudiants déplacés d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire**

- Si vous êtes étudiant bénéficiaire de la protection temporaire vous pouvez faire une demande d'inscription dans l'enseignement supérieur français en vous adressant à l'agence Campus France à l'adresse suivante : [ukraine@campusfrance.org](mailto:ukraine@campusfrance.org)
- Après avoir rempli un formulaire, les établissements vous contacteront pour vous proposer des enseignements adaptés à votre situation et envisager votre inscription dès cette année universitaire. Vous serez également orienté pour votre inscription dans un établissement au titre de la prochaine année universitaire.



### **Formation à la langue française**

Plusieurs offres de formation en ligne pour apprendre le français et mieux connaître les valeurs et le fonctionnement de la société française sont disponibles gratuitement.

Les outils numériques pour apprendre le français MOOC « Vivre en France »  
<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/offre-de-formation-en-ligne-pour-apprendre-francais-et>

Quizz leçon

<https://www.50languages.com/phrasebook/lesson/uk/fr/37/>

Lieux ou trouver des cours de Français :

<https://parlera.fr/wp/cartographie-linguistique/>

Babbel 3 mois gratuit <https://ua.babbel.com/>

Telegram channel 30 leçons gratuit [https://t.me/victoria\\_vlasova\\_France](https://t.me/victoria_vlasova_France)

### **Animaux de compagnie**

Les chiens et chats en provenance d'Ukraine entrant dans l'Union européenne doivent habituellement répondre aux exigences réglementaires suivantes : animal identifié ; valablement vacciné contre la rage ; titre avec résultat favorable - 3 mois avant importation ; accompagné d'un certificat sanitaire original.

Les personnes entrées récemment sur le territoire français avec un animal qui ne répond pas à ces exigences réglementaires sont invitées à contacter dès que possible un vétérinaire ou la Direction Départementale de la Protection des Populations du département de destination, en charge de la surveillance sanitaire de ces animaux.



## II. Infos Générales

L'institut français de l'EMDR propose des conseils pour les premiers contacts et l'accueil de réfugiés ukrainiens chez soi :

<https://www.ifemdr.fr/conseils-pour-accueillir-des-refugies-ukrainsiens-chez-soi/>

### **Formation Visio réalisées par EFCO**

- 21 mars 20h30 : présentation dispositif et organisation  
[https://youtu.be/ze\\_o6a2YD7c](https://youtu.be/ze_o6a2YD7c)
- 24 mars 20h : formation à la posture d'accueil (avec Sophie et Claire du CA)  
[https://youtu.be/2M\\_ufSgbQ9k](https://youtu.be/2M_ufSgbQ9k)  
Posture d'accueil suite au retour de psychologue ukrainiens  
<https://youtu.be/5MjUPALQAf0>
- 29 mars 20h30 : Santé mentale – choc post traumatique, décompensation psychique (avec psy intervenante)  
<https://youtu.be/vpRQ3xGsoBc>
- 31 mars 20h: Écoute et communication ((avec Sophie et Claire du CA)
- 4 avril 20h30 : Dimensions administratives, juridiques, compétences des collectivités et des services de l'état et actions associatives complémentaires
- 7 avril 20h : Rencontre interculturelle  
<https://www.youtube.com/watch?v=KFr832L63as>
- 11 avril 20h30 : Communiquer et coopérer avec les collectivités et élus locaux (et population locale)
- 14 avril 20h : Découverte de l'Ukraine et des Ukrainiens



### III. Administratif

- Faire les mises en lien avec épicerie sociale - croix rouge - resto du coeur - autres si ça existe en local pour voir comment ces assos peuvent éventuellement fournir de la nourriture et autres biens de première nécessité vêtements produits d'hygiène (au maximum on évite d'utiliser les ressources financières des accueillants pour ça)
- Accompagner les accueillis au CCAS de la ville ou village d'accueil (service de la mairie, prendre rendez-vous avant) afin de les présenter officiellement à la mairie, et voir si le CCAS peut aider (parfois ils donnent des chèques pour faire les courses, ils peuvent faire de la mise en lien, etc.). ATTENTION, je rappelle que les mairies n'ont aucune compétence pour l'accueil des migrants, c'est l'état et la préfecture qui ont les compétences. On ne donne pas le dossier de demande de protection, ni même une copie, à la mairie, on ne donne pas le numéro de passeport, etc.
- Faire les démarches en préfecture pour sécurité sociale, ADA, APS, ... (voir page 3)

Pour les démarches à la préfecture, et notamment la demande d'APS, il faut impérativement avoir un passeport avec le tampon d'entrée dans l'espace Schengen. Si ces documents sont manquants il faut pouvoir présenter tout document qui permet de justifier de la domiciliation en Ukraine avant le 24 février (coordonnées bancaire, justificatif de logement, ...)

Informations sur la protection temporaire du gouvernement :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/information-a-destination-des-personnes-deplacees-dukraïne>

informations :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/crise-en-ukraine-faq-lattention-des-collectivites-territoriales>

<https://www.actu-juridique.fr/breves/assurances/guerre-en-ukraine-les-assureurs-se-mobilisent/>

Aide sur l'allocation demandeur d'asile

<https://www.aide-sociale.fr/ada-allocation/>

#### A. Rhone

Informations générales sur l'immigration dans le rhone :

<https://www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration-et-integration-dans-le-Rhone>

#### B. Saone et loire

Lien vers la page pour la saone et loire :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/accompagnement-des-ressortissants-ukrainiens-a14793.html>

#### C. Ain

Lien vers l'asso pour les démarches à la préfecture dans l'ain :

<https://actions-sociales.alfa3a.org/etablissements/dispositif-dhebergement-durgence-des-demandeurs-dasile>



## D.Loire

<http://www.loire.gouv.fr/demande-de-protection-temporaire-pour-les-a8632.html>

Sous-préfecture de Roanne

Localisation :

Rue Joseph Déchelette

42328 ROANNE Cedex

Téléphone : 04 77 23 64 64

Télécopie : 04 77 71 42 78

sp-roanne@loire.gouv.fr

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Nous contacter pour une suggestion, une réclamation, une demande d'information.

### INFORMATION : ACCUEIL DE RESSORTISSANTS UKRAINIENS

Le point d'accueil UKRAINE installé en Sous-préfecture de Roanne est joignable de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h30 au numéro suivant : 06 60 90 87 41

Accueil uniquement SUR RENDEZ-VOUS

Je précise : chaque lundi une navette avec les papiers remplis en sou pref à Roanne part à ST Etienne et ils reviendront .... le lundi suivant ! et ensuite à reception des papiers les familles doivent se rendre à l'OFII à Lyon pour récupérer la carte de paiement. Donc délais et déplacements plus plus



## IV. Assurances

Point sur les différentes assurances

- Responsabilité civile (RC) : si l'accueillant-e est adhérent-e, la RC EFCO, via le contrat de l'asso, couvre les dommages causés par les accueilli-e-s
- Multirisque Habitation (MH) : L'accueillant-e doit voir avec son assurance. Les Cies d'assurance ont passé un accord pour étendre la couverture gratuitement aux personnes Ukrainiennes accueillies. Il faut simplement contacter son assurance personnelle.
- Assurance auto : pour l'utilisation d'une voiture de la famille, à voir avec l'assureur du véhicule
- Assurance dite scolaire (pour activités type sorties de classe, etc.) : extension possible du contrat d'assurance d'EFCO à l'enfant concerné de façon nominative (pas de mutualisation pour couvrir automatiquement tous les enfants). La demande est donc à faire à EFCO au cas par cas.

- POUR ASSURANCE RC RESPONSABILITE CIVILE INDIVIDUELLE demandée par l'école, différent de l'assurance extra scolaire pour les activités en dehors des heures d'école (autres activités hors de l'école) qu'on prend à la MAE par exemple :

L'assurance maison de l'accueillant couvre les accueillis. Il faut faire la déclaration dès leur arrivée à son assurance. Ainsi ils sont couverts et ont une responsabilité civile au même titre que l'accueillant. C'est pour toutes les assurances. Elles font un justificatif à la demande. Valable chez tous les assureurs : c'est un accord national. Pour l'école la RC est obligatoire, elle couvre les dommages causés par l'enfant aux autres enfants, il faut le faire et c'est gratuit, il n'y a pas de surprime pour les réfugiés ukrainien ils bénéficient de la couverture au titre de "parents" comme si c'était un enfant ou parent à charge. Un simple courriel avec les noms des personnes et la date à laquelle ils sont arrivés (pour la date je ne suis plus sûre mais ça ne coûte rien de la mettre) Normalement ils n'ont pas à demander les justificatifs d'identité. La conseillère chez AXA l'a bien stipulé seulement une déclaration simple. Et lorsque les accueillis partent, le signaler aussi à l'assurance.

L'assurance individuelle est conseillée pour les sorties extra scolaire pour couvrir l'enfant s'il est blessé. Sur le temps scolaire l'école à une assurance qui couvre l'enfant si pour le moment il n'y a pas de possibilité pour avoir cette partie demandée par l'école. Dans tous les cas l'enfant peut être scolarisé sans cette partie de l'assurance, il ne faut pas s'inquiéter. Pour l'assurance extra scolaire, pour le moment c'est payant au même titre que nos enfants Cependant les bénéficiaires du RESTO DU COEUR peuvent demander aux resto du coeur une prise en charge de celle-ci avec la MAE (voir si possible en cours d'année) AIDES FINANCIERES Pour les enfants scolarisés en collège ou lycée, il est possible de contacter l'assistante sociale de l'établissement et demander un dossier de demande d'aide ( Fonds Social ) pour aider à payer la restauration scolaire, le matériel scolaire, le transport, etc.... Pour les enfants scolarisés en primaire, apparemment, il faut se rapprocher de la maire de la commune

TRANSPORT : Pour le 42, Transports scolaires gratuits pour les enfants ukrainiens:  
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm>



## V. Médico Social

Info médecins du monde :

Pour information une plateforme téléphonique a été mise en place par la Croix rouge pour orienter toutes les demandes de santé pour les réfugiés ukrainiens n'ayant pas encore de droits à la Couverture maladie et ne relevant pas des urgences. Des créneaux de consultations dédiées ont été mis en place à Lyon et sont accessibles via cette plateforme uniquement. Voici le numéro à joindre, du lundi au vendredi de 8h à 19h : 0806112128. Vous pouvez diffuser largement ce numéro. Par ailleurs une édition du guide Watizat est en préparation pour répondre spécifiquement aux besoins des personnes ukrainiennes en exil à Lyon.

Vous pouvez demander un rendez-vous pour un bilan de santé complet, pris en charge par la Sécurité Sociale en appelant le 3646.

Les Hôpitaux proposent des Permanence d'accès aux Soins de Santé :

Lyon (général, dentaire, périnatal et pédiatrique) :

<https://www.chu-lyon.fr/permanence-dacces-aux-soins-de-sante>

Villefranche-sur Saône, Hôpital Nord Ouest : Prendre rendez-vous au 04 74 09 23 06

Tarare, Hôpital Nord Ouest : Prendre rendez-vous au 04 74 05 46 20 (21)

La PMI propose des rendez-vous médicaux gratuits pour tous les enfants de moins de 6 ans. Vous pouvez vous adresser aux Maisons du Rhône du territoire : Amplepuis, Tarare, Villefranche sur Saône, L'Arbresle, Val d'Oingt.

Des conseils pour accueillir des réfugiés et préserver leur santé mentale, en particulier éviter le stress post-traumatique :

<https://www.psycom.org/actualites/vu-sur-le-web/refugies-arrivant-dukraïne-ce-qui-peut-preserver-leur-sante-mentale/>

### A. Pharmacie :

peu de pharmacies délivrent des médicaments tant que les personnes ne sont pas en règle avec la sécurité sociale : possible à "La Grande Pharmacie de Cusset" à Villeurbanne. (Métro Cusset - ligne A) Testé aujourd'hui pour des personnes accueillies qui ont vu le médecin sur la plateforme de Villeurbanne



## VI. Logement

Dans le cas où vous mettez à disposition un logement complet (appartement) pour les accueillis, vous pouvez mettre en place un bail gratuit ou un contrat de prêt à l'usage (plus souple, résilier un bail c'est long et compliqué alors qu'un prêt peut s'arrêter plus simplement ).

Dans ce cas, vous sortez du cadre de EFCO qui est de l'hébergement temporaire en famille.

Vous trouverez dans le dossier « Ressources Logement » une trame générique de contrat de prêt. Il faudrait peut être ajouter une clause en précisant que c'est un prêt immobilier « Les charges de cet appartement seront payées par le preneur ».

C'est un document pour prêt de biens en général, à adapter pour un prêt de bien immo, dans le cas où l'emprunteur payerait des charges par exemple. On sort du cadre EFCO dans ce genre de situation et donc bien considérer ce document comme un exemple, il y a des exemples de bail à titre gracieux sur internet aussi. EFCO ne couvrira pas ce genre de cas de figure. Si prêt/bail immobilier, il faut qu'il y ait une assurance propre etc.

**EFCO ne peut pas garantir que ce doc (ou un autre) couvre bien la "loueuse" et l'"emprunteur", ça n'est pas de notre ressort. Il existe des dispositifs (Solibail) et associations (type Habitat & Humanisme) qui entourent des locations de type solidaire.**

Renseigner vous auprès de ces associations pour plus d'informations.





## VII. Scolarité

### A. Primaire / Secondaire

Voir le document : [document-de-présentation-du-système-éducation-française-113177\(1\).pdf](#)

<https://www.education.gouv.fr/mesures-consecutives-la-situation-en-ukraine-340790>

### B. Enseignement Supérieur

Suite à une recherche Google, voici les infos et dispositifs mis en place par l'université de Lyon sur cette page web :

<https://www.universite-lyon.fr/international/ukraine/dispositifs-de-soutien-aux-personnes-touchees-par-la-guerre-en-ukraine-260883.kjsp>

ÉTUDIANTS DÉPLACÉS D'UKRAINE, VOUS AVEZ UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS :

Par mail : [ukraine@universite-lyon.fr](mailto:ukraine@universite-lyon.fr)

Par téléphone : +33(0)4.37.37.20.02

VOUS ÊTES ÉTUDIANTE/ÉTUDIANT ?

#### ► PLATEFORME UKRAINE DE CAMPUS FRANCE

Les étudiants éligibles à la protection temporaire qui souhaitent rejoindre une formation dans un établissement d'enseignement supérieur français peuvent écrire à Campus France à l'adresse [ukraine@campusfrance.org](mailto:ukraine@campusfrance.org), en précisant leur nom, prénom, nationalité et en décrivant leur situation. Campus France les accompagnera dans leur reprise d'études en France.

<https://www.campusfrance.org/fr/etudiants-deplaces-d-ukraine-et-beneficiaires-de-la-protection-temporaire-campus-france-vous-aide-a>

<https://www.ukraine.campusfrance.org/node/12>

#### ► SITE ÉTUDIANT DU GOUVERNEMENT

Le site [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr) recense toutes les démarches à suivre afin d'être accueilli en France en tant qu'étudiant déplacé d'Ukraine : bénéficier de la protection temporaire, s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, demander une bourse...

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/accueil-des-etudiants-ukrainiens-2699>



## VIII. Garde Enfants

Enfants déplacés d'Ukraine - Accord de la CNAF pour l'accueil gratuit en crèche et recommandations pour l'accueil de ces enfants (soutien à la parentalité, vaccination....)

<https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Presse/Communiqu%C3%A9s%202022/220405%20CPLe%20conseil%20d%E2%80%99administration%20de%20la%20Cnaf%20approuve%20l%E2%80%99accueil%20gratuit%20en%20cr%C3%A8che%20des%20enfants%20d%C3%A9plac%C3%A9s%20d%E2%80%99Ukraine%20.pdf>



# IX. Apprendre le français

Le gouvernement français a mis en place une page spécifique pour l'apprentissage du français et le fonctionnement de la société française : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/offre-de-formation-en-ligne-pour-apprendre-francais-et>

## A. Adultes

Il me semble que la priorité, pour les adultes Ukrainiens arrivant, sera de pouvoir

- se présenter
- connaître les nombres pour pouvoir faire ses courses
- connaître le lexique de base du quotidien à la maison et aussi des transports et des commerces

Quelques conseils:

- utiliser un maximum des supports visuels, surtout dans notre cas où c'est un alphabet différent.(voir le premier document en lien)
- et donc d'axer sur l'oral...
- en travaillant des sujets et questions pratiques lorsqu'elles interviennent.

Le site internet Le point du fle est très intéressant car propose des ressources avec images et sons, que les adultes peuvent aussi exploiter en autonomie sur le téléphone ou l'ordinateur.

Pour les actions dans la maison (l'activité 1 propose des photos sur les actions du quotidien)

[https://www.lepointdufle.net/penseigner/lexique\\_activites\\_quotidiennes-fiches-pedagogiques.htm](https://www.lepointdufle.net/penseigner/lexique_activites_quotidiennes-fiches-pedagogiques.htm)

Le site internet Podcast Français facile est top aussi pour les supports audio/vidéo

Pour se présenter par exemple:

<https://www.podcastfrancaisfacile.com/debutant/mylene.html>

Quelques liens :

<https://www.routard.com/evenements/cid133566-le-routard-hello-guide-gratuit-pour-les-refugies.html> avec notamment un guide (téléchargeable [ici](#)) qui par des dessins est un support pour discuter et échanger sur des situations courantes Et les document word en pièce jointe sont aussi des documents dédiés aux enfants (c'est sa formation) mais si ca peut t'aider

[https://docs.google.com/presentation/d/10kMErR37lxltNDNvumY5J8TO\\_2r9b\\_r46K9McUB7Oe0/edit?fbclid=IwAR25OZeQbZ9wbH-MFf0bvtj31f7oPjlwzr69RISxRVo7wZMg\\_sm2rDIYd\\_4#slide=id.p](https://docs.google.com/presentation/d/10kMErR37lxltNDNvumY5J8TO_2r9b_r46K9McUB7Oe0/edit?fbclid=IwAR25OZeQbZ9wbH-MFf0bvtj31f7oPjlwzr69RISxRVo7wZMg_sm2rDIYd_4#slide=id.p)

<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/vivre-en-france-a1/>



<https://tueftelakademie.de/wp-content/uploads/2022/03/pictionary-fr-ukr.pdf>

l'association Amih à villefranche sur saone donne des cours de français. ([lien](#))

<https://enseigner.tv5monde.com/fiches-pedagogiques-fle/adultes-migrants>  
<https://accompagner.cavilam.com/courses/course-v1:AEPAAF+MOOC+S4/about>

Cours gratuit sur Babbel pour les ukrainiens : <https://ua.babbel.com/>

<https://www.youtube.com/user/francaispourtoi>

## B. Enfants

le site de la casnav (<http://casnav.ac-lyon.fr/spip/>) qui est plutôt orienté pour les enfants mais est dédié pour les personnes immigrées.

<http://biblio-jeunesse.over-blog.com/2022/03/heroes-une-serie-de-courts-livres-therapeutiques-pour-aider-les-enfants-refugies-traduits-en-plusieurs-langues.html>

### 1. niveau Maternelle, soit entre 3 et 5 ans

### 2. Enfants de niveau CP, CE1, CE2 (soit entre 6 et 8 ans)

Activités en ligne sur différents thèmes :

*(Page sommaire en anglais)*

- <http://www.education.vic.gov.au/languagesonline/french/french.htm> : Vocabulaire à écouter.
- <http://www.bbc.co.uk/schools/primarylanguages/french/> Vocabulaire à écouter et mémory dans la Rubrique **GAMES**.
- <http://www.languageguide.org/french/vocabulary/> Rubrique **DIVERS : l'école et les couleurs**. Des exercices : **Listening challenge** et **Speaking challenge**.
- <http://lexiquefle.free.fr/>
- <https://memot.rpn.ch/voca/jsp/index.jsp> Rubrique **ALLOPHONES**. Associer des mots aux images mais sans le son.
- <http://jeux.lulu.pagesperso-orange.fr/> Jeux à partir de 4 ans Rubrique **DES LETTRES, DES MOTS** Jeux **ALPHABET, MÉMORY ET QUELQUES MOTS**. Attention, le son ne fonctionne que sur PC et sous Explorer jusqu'à la version 8 (ou 9 ?).

Production orale ou écrite :



- <http://vocaroo.com/> Logiciel gratuit à utiliser en ligne ou à télécharger. L'élève peut s'enregistrer et s'écouter. Il envoie ensuite sa production par messagerie.
- <http://text-to-speech.imtranslator.net/speech.asp?url=WMfl&dir=fr&text=> Logiciel gratuit à utiliser en ligne ou à télécharger. L'élève peut écouter ce qu'il a écrit et ainsi s'auto-corriger.

Activités à imprimer sur différents thèmes :

- <https://casnav58.cir.ac-dijon.fr/> Rubrique **EANA** puis **Outils EANA**, des lexiques et des fiches exercices thématiques à imprimer.

1 site de partage de ressources pédagogiques en Français Langue étrangère

- <http://albert.scolena.free.fr/>

Les rubriques **PROGRESSIONS THÉMATIQUES** et **LES OUTILS** sont particulièrement intéressants. **Mon livre de français** contient des mots, des phrases et des règles d'étude de la langue. **Le fichier d'exercices** contient des exercices que l'élève peut faire en autonomie.

Site de grilles de mots mêlés à imprimer :

- <http://www.motmelimelo.net/index.html>

Rubrique **SPÉCIAL MATERNELLE** pour trouver des grilles avec le vocabulaire de base.

Jeux à construire et imagiers par thèmes :

- <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/casnav/enfants-allophones-nouvellement-arrivees/ressources-premier-degre/outils-daide-a-lapprentissage-de-la-langue-francaise/>

Sites internet concernant l'apprentissage des lettres et de la lecture en ligne.

- [http://www.maxetom.com/jeux\\_lecture](http://www.maxetom.com/jeux_lecture)
- <http://apprendrealire.net/>
- <http://www.jeuxenfants.fr/ecole/>
- [http://soutien67.free.fr/francais/francais\\_activites.htm](http://soutien67.free.fr/francais/francais_activites.htm)
- [http://www.lasouris-web.org/primaire/signets\\_1.html](http://www.lasouris-web.org/primaire/signets_1.html)
- <http://www.logicieleducatif.fr/francais/lecture/lecture-son.php>





## **X. Distribution / Dons**

### *A. Restos du coeur*

Pour Tarare et L'Arbresle il y a des centres de distribution

Pour secteur Amplepuis :

Il y a une distribution mobile les vendredis de 14 à 16h au centre social du parc

Voir Guy ou Pascal

Pour secteur Thizy :

Salle Vallet les mercredis de 14 à 16h30

Pour Cours :

Salle polyvalente de Pont Trambouze les mercredis de 9 à 11h30

La partie Restos du Coeur mobile nous amène des laits pour bébés et autres dont il dispose en trop actuellement."

Pour le reste du département (notamment Beaujeu, Belleville, Villefranche/Gleizé), possible de voir les coordonnées sur cette page :

<https://ad69.restosducoeur.org/>

ou

<https://www.restosducoeur.org/associations-departementales/les-restos-du-coeur-du-rhone/>

Pour Macon, il y a une distribution de nourriture sur demande et RV.

### *B. Secours Pop*

### *C. Emmaus*

### *D. CCAS*



## XI. Banque

<https://particuliers.banque-france.fr/crise-ukrainienne-reponses-aux-questions-les-plus-frequentes>